



COMMUNIQUÉ

AUGUST DEBOUZY A CONSEILLÉ LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, EDF PULSE CROISSANCE HOLDING, ENGIE ET LA POSTE DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DE LA PREMIÈRE BLOCKCHAIN PUBLIQUE



IT et données personnelles Droit de la concurrence, consommation et distribution Contrats commerciaux et internationaux Private Equity Corporate - M&A | 27/07/21 | Florence Chafiol Julien Wagmann Coralie Foucault

August Debouzy a conseillé en 2020 la Caisse des dépôts et consignations, EDF Pulse Croissance Holding, Engie et La Poste dans le cadre de la création de la première blockchain publique. La société commune mise en place à cette occasion dénommée « Archipels » propose aux européens une offre de services à destination des personnes physiques ou morales, d'ancrage et de la certification de documents et d'informations liés à l'individu et à l'entreprise, basée sur la technologie de type « blockchain ».

L'offre de certification documentaire proposée par Archipels va permettre aux banques et néo-banques, courtiers, assureurs ou encore prestataires sociaux, de vérifier l'authenticité des documents qui leur sont transmis dans le cadre de procédures de connaissance du client (Know Your Customer - KYC).

Archipels a lancé officiellement le 10 février 2021 sa première offre de certification d'informations liées aux individus et aux entreprises via la blockchain avec Vialink, leader français de l'automatisation du traitement des dossiers clients pour la banque, l'assurance et l'immobilier

August Debouzy intervenait en qualité de conseil commun des quatre partenaires à savoir la Caisse des dépôts et consignation, EDF Pulse Croissance Holding, Engie et La Poste, **sur les aspects Corporate** avec une équipe composée de Julien Wagmann, associé, Laure Khemiri, avocat senior, et Coralie Foucault, avocat, **sur les aspect droit de la concurrence** avec une équipe composée de Renaud Christol, associé et Marc-Antoine Picquier, avocat et **sur les aspects propriété intellectuelle et données personnelles** avec une équipe composée de Florence Chafiol, associée et Marie-Charlotte Hustache, avocat.
